

MARCHÉ N° 2020-031

AVENANT N° 1

A RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître de l'ouvrage : Communauté de communes Estuaire et Sillon
2 boulevard de la Loire - BP 29 - 44260 SAVENAY

Objet du Marché : GESTION ET MAINTENANCE D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Titulaire du Marché : CY-COOL
28, La Grand-Vigne
44000 – SAINT-ETIENNE DE MONTLUC
SIRET : 814262978 00012

Montant initial du marché : 20 946,35 euros H.T.

Date de notification : 19 janvier 2021

Durée du marché : 36 mois maximum

Numéro du présent avenant : 1

B DESCRIPTION DE L'AVENANT

ARTICLE 1 : OBJET

Le service VELILA a été lancé par le Département et Estuaire et Sillon le 15 février 2021. En complément et afin de diversifier la pratique cyclable, le Département a proposé à Estuaire et Sillon la mise à disposition de vélos cargos familiaux à assistance électrique, pour permettre aux familles avec enfants de découvrir l'usage du vélo au quotidien grâce à du matériel adapté. Par courrier en date du 2 septembre 2021, Estuaire et Sillon a sollicité la mise à disposition de 3 vélos cargos familiaux à assistance électrique.

Ainsi, les 3 vélos cargos familiaux à assistance électrique mis à disposition sont équipés d'une protection de pluie, d'un kit enfant (un banc et deux ceintures) et d'un antivol de cadre. Il s'agit du modèle TRIPORTEUR NIHOLA FAMILY – CARGO E 17 (puissance de la batterie de 16,8 Ah) de la marque NIHOLA.

Conformément à l'article 6 de la convention de mise à disposition avec le Département signée en date du 21 janvier 2021, Estuaire et Sillon assume l'entretien et la maintenance des vélos afin qu'ils soient restitués au Département en bon état de fonctionnement à l'issue de la mise à disposition.

En application de l'article 5 du CCAP du marché (clause de réexamen), il est proposé de passer un avenant n°1 au marché, afin d'intégrer les prestations de gestion et de maintenance pour 3 vélos cargos familiaux VELILA mis à la location.

ARTICLE 2 : PRIX

Après intégration des prestations supplémentaires, le montant du marché est estimé à :

Montant initial estimé du marché en euros H.T suivant DQE/an	Montant estimé de l' <u>avenant n°01</u> en euros H.T/an	Nouveau montant estimé du marché en euros H.T.
20 946,35 € (*PSE 1 + 2 comprises)	+ 5 663,70 €	26 610,05 €

*PSE : maintenance déportée

Soit un différentiel de + 5 663,70 € HT représentant + 27,04 % de plus-value par rapport au montant du marché initial.

Il est rappelé que seuls les prix unitaires du marché sont contractuels. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent avenant n°1 prend effet au 2 mai 2022.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de contestations. Le présent avenant prendra effet à la date de notification de celui-ci.

C

SIGNATURE DE L'AVENANT

Fait à Saint Etienne de Montluc, le

Fait à Savenay, le

« Lu et approuvé »

Le soumissionnaire

Le pouvoir adjudicateur
Le Président : Rémy NICOLEAU

D

NOTIFICATION DE L'AVENANT

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le